



Publié sur *Saint-Nom-la-Bretèche* (<https://www.saint-nom-la-breteche.fr>)

[Accueil](#) > TATOUAGE ET PIERCING : PRÉCAUTIONS

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) et le Syndicat national des Artistes Tatoueurs vous informent sur les risques liés à ces pratiques.

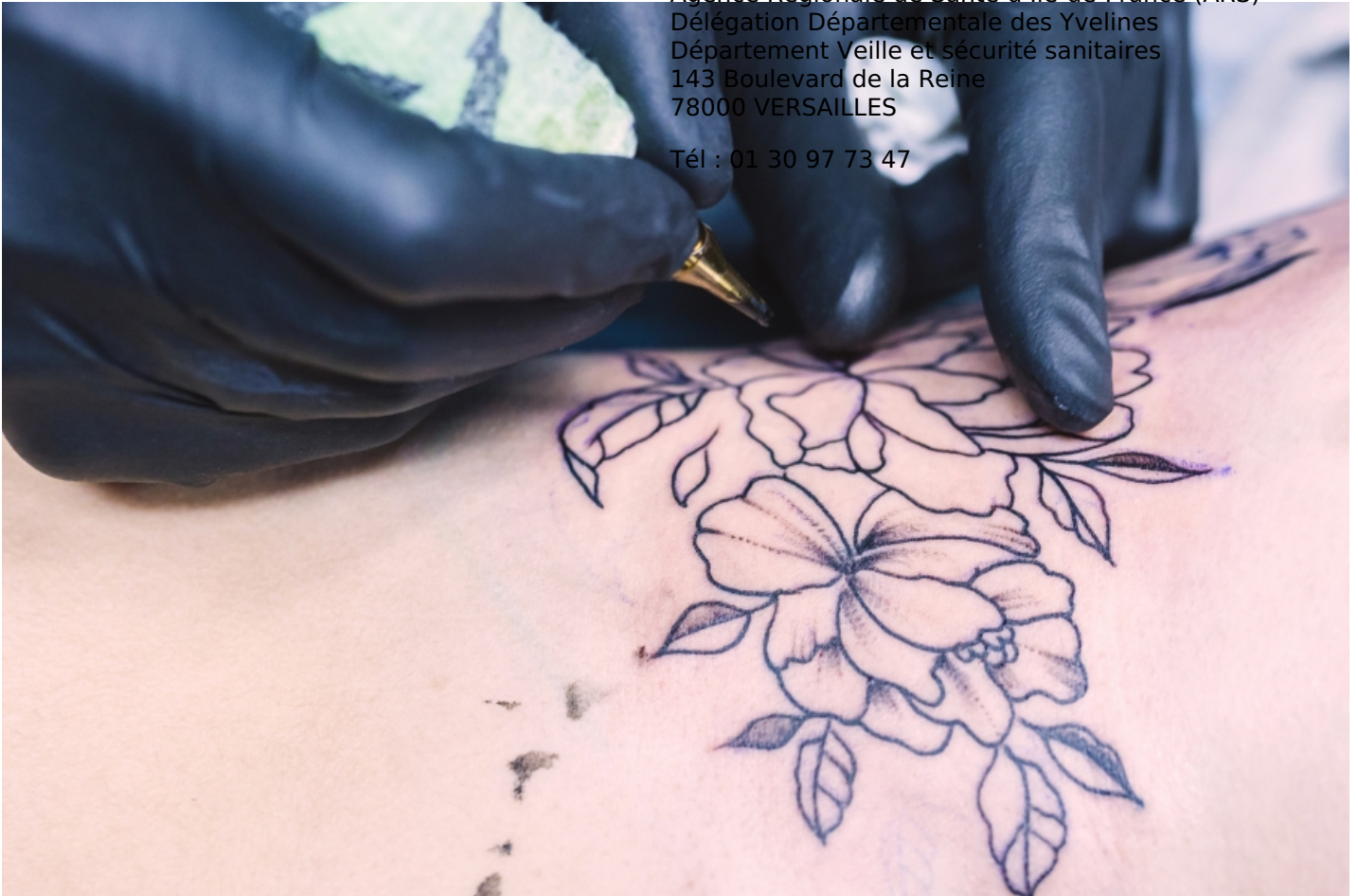
Documents :

 [Plaquette d'information de l'ARS](#)

Contact :

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS)
Délégation Départementale des Yvelines
Département Veille et sécurité sanitaires
143 Boulevard de la Reine
78000 VERSAILLES

Tél : 01 30 97 73 47



Le tatouage et le piercing concernent une part croissante de la population française (18 % de la population générale et 31 % de la population âgée de 25 à 34 ans portaient au moins un tatouage en 2018 - source IFOP).

Ces pratiques comportent des risques pour la santé liés aux gestes et aux produits. Le risque de transmission de virus par le sang (notamment virus des hépatites B et C et virus de l'immunodéficience humaine) et d'infections bactériennes peut être maîtrisé par le respect de mesures d'hygiène.

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France (ARS) en partenariat avec le Syndicat national des Artistes Tatoueurs a établi une plaquette d'information à l'attention du grand public que vous pouvez télécharger dans l'encadré Document ci-contre. Cette plaquette donne des informations générales sur les risques liés à ces pratiques, et des orientations pour le choix du professionnel.

Source URL: <https://www.saint-nom-la-breteche.fr/fr/article/tatouage-et-piercing-precautions>